

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15	<b>L'an Deux Mil vingt cinq Le 17 février à 18h30</b>
Présents	09	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Votants	10	Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>11 Février 2025</b>
absents	06	<b>PRESENTS</b> : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. PERTUIS Martine. CONTAMINE David.
Procurations	01	<b>ABSENTS</b> : DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. FALLEAU Geneviève. MARY Sophie. REBEYROL Elodie
		<b>PROCURATIONS</b> : FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette
		<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme FORT Sylvette a été élue.

**OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour 12 mois.**

**Le conseil municipal ;**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°,

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir d'un poste d'agent de restauration pour proposer la restauration complète sur note site d'hébergement collectif La Chartreuse et ainsi recevoir des classes découvertes en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

la création à compter du 15 mars 2025 d'un deuxième emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de **Agent de restauration** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) à partir du 15 mars 2025.

Il devra justifier de son habilitation hygiène HACCP à jour, d'une expérience dans un poste similaire et à minima d'un CAP cuisine ou équivalent.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250217-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2025

Publication : 19/02/2025

HAUTEFORT le 17/02/2025

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS